



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/162

**Présentation du rapport
d'observations définitives
de la Chambre Régionale
des Comptes 2020**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Considérant que par lettre en date du 2 janvier 2019, Monsieur Christophe SAINT-PIERRE, alors ordonnateur en fonctions, a été informé, de l'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Millau au titre des exercices 2012 et suivants, par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie. Un courrier a également été adressé, le 11 janvier 2019, à Monsieur Guy DURAND, précédent ordonnateur.

Considérant qu'en application de l'article 243-1 du code des juridictions financières les entretiens de fin de contrôle sont intervenus les 2 et 3 octobre 2019.

Considérant que lors de sa séance du 12 novembre 2019, la chambre a arrêté ses observations provisoires qui ont été adressées aux deux ordonnateurs cités ci-dessus, ainsi que des extraits à des tiers.

Après avoir examiné les réponses reçues et entendu les personnes ayant sollicité une audition, la chambre a, lors de sa séance du 7 mai 2020, arrêté les observations définitives qui font l'objet du rapport annexé.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante et donne lieu à un débat.

Considérant que ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il pourra être publié et communiqué aux tiers.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. DE PRENDRE ACTE, après en avoir débattu, du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie en date du 7 mai 2020.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

